

Image not found or type unknown



Preavi réduit suite perte d'emploi

Par **malinou**, le **09/02/2009** à **18:12**

bonsoir rndebut janvier mon concubien qui travail en interim c vu en fin de mission et sa patronne lui a di ne pas pouvoir le reprendre il se retrouve donc sans emploi rnnous decidon donc de lancer notre preavi de 1 mois jenvoi la lettre le 1er et ma proprietaire la recoi le 3 il saverre que la boite dinterim le rappel le 3 pour travailler et ma proprietaire me demande un courrier de la boite dinterim pour dire quil ne travail plus chez eux et ne sera pas repri e quil ne peuyen pas faire comme il ne saven pas a lavance les mission je me retrouve donc ds lennui car je ne sais pas si mon preavi est accepter donc je v me retrouver avec deux loyer a payer pendan 2 moi a 750 euro chacun commen faire ?????? y a til un recours ?? aije le droi a mon preavis ???